



Assurance Emprunteur

UGIP CRÉDIT+



Une assurance emprunteur de qualité,
qui va répondre à la demande de vos clients !



Une Tarification attractive

Un avantage sur la tarification
à l'adhésion pour **les couples**.



Un contrat sécurisant

**L'irrévocabilité des primes et
des garanties** pour bénéficier
des mêmes conditions et tarifs
tout au long du contrat.



Des formalités médicales allégées

**Questionnaire de Santé
Simplifié** jusqu'à 400.000€
pour les assurés de moins de
46 ans.

Les 3 formules UGIP CRÉDIT+,

Plusieurs alternatives pour une offre sur-mesure !

- ✓ **Formule 1** de notre offre **UGIP CRÉDIT+** vous propose les garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A.) et le Décès seul au delà de 65 ans.
- ✓ **Formule 2** comprend la Formule 1, complétée par les garanties Incapacité Temporaire Totale (I.T.T.), Incapacité Temporaire Partielle (I.T.P.) et Invalidité Permanente Totale (I.P.T.) pour le versement d'une indemnisation prenant en charge les échéances de votre Prêt ou le versement du Capital Restant dû.



- ✓ **Formule 3** comprend les garanties proposées en Formule 2 (D.C. / P.T.I.A. / I.T.T. / I.T.P. / I.P.T.) complétées par la garantie Invalidité Permanente Partielle (I.P.P.), pour vous protéger contre un maximum de risques avec le versement d'une indemnisation en cas d'arrêt de travail de longue durée.

Nos garanties à l'étranger, voyager en toute sécurité

Les garanties sont accordées dans le monde entier, pour tout déplacement (à titre personnel, professionnel ou humanitaire) à l'étranger sans limitation en termes de durée de séjour.



Une assurance unique
pour garantir le meilleur !

Des options qui complètent votre contrat, pour vous garantir une sécurité optimale.

- ✓ **Option UGIP RACHAT** permet de compléter les garanties Incapacité et Invalidité avec la prise en charge, des affections disco vertébrales et psychiatriques. Cette option permet en cas de mi-temps thérapeutique le versement d'une prestation.
- ✓ **Option UGIP PLUS** permet le prolongement des garanties I.T.T. / I.T.P. / I.P.T. et I.P.P. du 65^{ème} anniversaire au 70^{ème} anniversaire de l'assuré.

Des franchises au choix,

adaptées à vos besoins en cas de sinistre.



Choix des Franchises

Absolue	30 jours	60 jours	90 jours	120 jours	180 jours
----------------	----------	-----------------	----------	-----------	-----------

Les conditions UGIP CRÉDIT+

adhérez à un contrat fiable et sans contrainte !

Âge limite à l'adhésion :

Décès : moins de 86 ans.

P.T.I.A. : moins de 66 ans.

Incapacité / Invalidité : moins de 66 ans.

Âge limite des garanties :

Décès : 90^{ème} anniversaire de l'assuré.

P.T.I.A. Maladie : 70^{ème} anniversaire de l'assuré.

P.T.I.A. Accident : 75^{ème} anniversaire de l'assuré.

Incapacité / Invalidité : 67^{ème} anniversaire de l'assuré.

Formalités Médicales **UGIP CRÉDIT+**

Les formalités médicales, indispensables à l'assureur pour lui permettre l'appréciation au mieux du risque à assurer, sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et de l'engagement financier.

Comment accomplir les formalités médicales ?

Chaque futur assuré doit prendre contact avec ABCOS au 0.969.322.732, ou C.B.S.A. au 0.969.323.443 qui le mettra directement en relation avec le centre de bilan le plus proche de son domicile, et avec lequel il conviendra d'un rendez-vous. Dans le cadre de la procédure ABCOS ou C.B.S.A., UGIP prend en charge l'intégralité des frais médicaux occasionnés par les éventuels examens à effectuer.

Les frais médicaux ne sont pas pris en charge, si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion et en cas de souscription d'un Prêt Relais sec.

Le Capital à Assurer :

Âge	De 0€ à 200.000€	De 200 001€ à 300.000€	De 300 001€ à 400.000€	De 400 001€ à 600.000€	De 600 001€ à 800.000€	De 800 001€ à 1.000.000€	De 1.000 001€ à 2.000.000€	De 2.000 001€ à 3.500.000€	> 3.500.000€
18 - 45 ans	Q.S.S.			1	2			4	6
46 - 55 ans	Q.S.S.		Q.S.	1	2	3	4		
56 - 65 ans	Q.S.	1		3		5			
66 ans et plus	Q.S.	3		4	5		6		

(1) le Rapport Médical et les LABO 1 et 2 ont une durée de validité de 12 mois.

Lexique :

Q.S.S.	Questionnaire de Santé Simplifié (Q.S.S.)	Durée de validité : 6 mois
Q.S.	Questionnaire de Santé (Q.S.)	
1	Questionnaire de Santé + Labo 1 ⁽¹⁾	
2	Questionnaire de Santé + Rapport Médical ⁽¹⁾ + Labo 2 ⁽¹⁾	
3	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos ⁽¹⁾	
4	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort ⁽¹⁾	
5	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort + Mammographie ⁽¹⁾	
6	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort + Mammographie + Échocardiographie ⁽¹⁾	

LABO 1	Numération et Formule Sanguine, Plaquettes, Vitesse de sédimentation, Cholestérol Total / HDL, glycémie à jeun, triglycérides, créatinine, ASAT, ALAT, GGT et sérologie H.I.V. 1 et 2.
LABO 2	LABO 1 + dosage de la protéine C réactive, acide urique, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'hépatite C (AC anti-VHC). Pour les hommes de + de 56 ans dosage de l'Antigène Spécifique de la Prostate.
Urines	Analyse chimique et cytobactériologique des urines.
Cotinine	Test de cotinine urinaire pour les Non-Fumeurs.
ECG Repos	Électrocardiogramme de repos avec compte rendu du cardiologue.
ECG D'Effort	Électrocardiogramme d'effort avec compte rendu du cardiologue en l'absence de toute contre indication médicale.
Échocardiographie	Avec son compte rendu.
Mammographie	Pour les femmes de plus de 50 ans